\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ministre de la Justice / Minister of Justice
Faisal Saeed Al-Ghareeb
Council of Ministers General Secretariat
Al-Safat 13014
P.O. Box 1397
Kuwait

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je m’inquiète profondément du fait que, le 31 janvier 2024, une cour d’appel a condamné Mohammad al Barghash (52 ans), responsable du Bloc national des bidun koweïtiens, qui n’a fait que s’exprimer au sujet des conditions de vie difficiles de la communité apatride bidun du Koweït, notamment de l’arrestation d’un autre militant bidun, lors d’une interview qu’il a donnée le 12 août 2023 à Nabaa TV, une chaîne saoudienne d’opposition qui émet depuis le Liban. La cour l’a condamné à trois ans de prison et lui a ordonné de se rendre.**

Le 3 septembre 2023 au soir, des membres des services de la Sûreté de l’État, vêtus en civil, ont appréhendé Mohammad al Bargash sans mandat d’arrêt sur son lieu de travail, un magasin d’électronique du quartier d’Al Sulaibiya, dans le gouvernorat d’Al Jahra. Il a été placé en détention provisoire, ce qui allait à l’encontre de l’article 69 du Code de procédure pénale koweïtien (Loi n° 17 de 1960, modifiée en avril 2021), selon lequel les dispositions relatives à la détention provisoire ne s’appliquent en aucun cas aux personnes ayant exercé leur droit d’exprimer publiquement leur opinion verbalement, par écrit, sous forme de dessin ou par d’autres moyens, notamment dans les médias ou sur les réseaux sociaux.

Le 25 octobre 2023, un tribunal pénal a relaxé Mohammad al Barghash et ce dernier a été libéré après avoir passé sept semaines en détention. Le ministère public a cependant fait appel de cette décision.

Selon les documents judiciaires qu’Amnesty International a pu consulter, le ministère public accusait cet homme de diffusion de fausses informations et de rumeurs à l’étranger au sujet d’une situation interne au pays, en vue d’affaiblir le prestige et la réputation de celui-ci, lors d’une interview qu’il a donnée à une chaîne étrangère, et d’avoir publié sur son compte X (anciennement Twitter) des déclarations qui indiquaient à tort que le groupe résidant illégalement dans le pays [les apatrides bidun] était victime d’injustices sous le contrôle d’un gouvernement arbitraire qui nie les droits humains.

**Je vous exhorte à abandonner immédiatement et sans condition toutes les charges pesant sur Mohammad al Barghash, car elles se fondent uniquement sur le fait qu’il a exprimé son opinion, et à annuler sa déclaration de culpabilité et sa peine.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de l'État du Koweït, Brunnadernrain 19, 3006 Berne

Fax: 031 356 70 01, E-mail: info1@kuwaitembassy.ch